

On ne peut pas imaginer qu'ils l'ont fait, que le chauffeur l'ai fait comme cela d'initiative, alors que les panneaux d'arrêt de bus ont été modifiés. Je voudrais quand même que le TEC prenne la mesure qu'il a un devoir d'informations important dans un cadre comme celui-là.

Pour le reste, j'ai bien entendu votre réponse, je pense qu'elle est plus générale et plus complexe que simplement les trois questions que je vous ai posées. Je voudrais simplement attirer votre attention sur le fait, que la clientèle scolaire est vraiment une clientèle sensible, puisque qu'ils font partie des usagers principaux. En les laissant sur un trottoir pendant toute une après-midi, ce n'est pas l'idéal et cela ne favorise pas l'augmentation de l'utilisation des TEC. Je pense qu'il faudrait une autre réflexion par rapport à cette clientèle dans les nouveaux contrats de gestion. J'espère que vous viendrez avec des propositions créatives en 2011, pour que votre clientèle ait envie de l'utiliser.

M. le Président. – L'incident est clos.

M. Miller m'a fait savoir que sa question sur «l'agression du chauffeur de TEC Hainaut» était transformée en question écrite.

**INTERPELLATION
DE M. DI ANTONIO À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE »**

**QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À
M. HENRY, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES
ET SOCIALES DES RETARDS, RÉEXAMENS
OU ABANDONS DE PROJETS
D'URBANISME D'ENVERGURE POUR LA
RELANCE DE LA WALLONIE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Di Antonio à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité, sur «l'aménagement du territoire, moteur du développement économique» et la question orale de M. Jeholet à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité, sur «les conséquences économiques et sociales des retards, réexamens ou abandons de projets d'urbanisme d'envergure pour la relance de la Wallonie».

La parole est à M. Di Antonio pour développer son interpellation.

M. Di Antonio (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, en Région wallonne comme ailleurs, le développement économique dépend directement du contexte, des opportunités et des contraintes territoriales dans lequel il s'inscrit. En ce sens — et j'espère que votre collègue le Ministre Marcourt ne m'en voudra pas trop de dire cela ...! -, il est incontestable qu'en tant que Ministre de l'Aménagement du territoire vous avez d'importantes responsabilités économiques. De vous dépendent directement l'organisation concrète, la base territoriale, les possibilités de croissance de l'activité économique en Wallonie.

À juste titre, les projets — présents et futurs — d'investissements et de croissance des entreprises et des divers opérateurs économiques doivent bien sûr respecter les procédures et les règles d'aménagement que la Région a souhaité se donner. Il est évident que le développement harmonieux et optimal de notre Région doit être coordonné, réfléchi et durable. Et qu'il doit bénéficier prioritairement à tous nos concitoyens et à leur bien-être.

Dans ce cadre, les entrepreneurs sont néanmoins en droit d'attendre des règles claires et stables, des procédures simples et efficaces et des autorités publiques proactives et dynamiques. En effet, le meilleur projet de développement n'est rien et ne peut se concrétiser s'il ne bénéficie de permis pertinents, sésame indispensable de sa mise en œuvre et de sa réussite.

C'était déjà là une évidence en temps normal pour le redéploiement de la Région wallonne. Ce l'est d'autant plus en cette période de grave crise économique et spécialement avec l'absence de permis mais aussi les blocages intempestifs, les retards dans les réponses, les révisions de décisions, les ralentissements de procédures, l'alourdissement des contraintes ou bien la multiplication de nouvelles études à l'infini. Tout cela peut-être fatal à des projets nécessaires pour notre région et nos localités.

Les petits projets locaux comme les projets plus ambitieux peuvent alors s'enliser et les attributions de marchés prendre du retard. Les conséquences sur l'emploi et sur l'attractivité économique de notre Région ne peuvent alors qu'être négatives.

Plusieurs dossiers connaissent d'ailleurs ce genre de complications aujourd'hui. On peut penser ainsi aux révisions des plans de secteur pour le RER qui ont pourtant été adoptés en juin dernier, mais qui depuis semblent être à l'arrêt alors qu'il s'agit pourtant d'éléments importants en faveur d'une mobilité plus durable pour les travailleurs et pour l'ensemble des voyageurs. Les plans «zoning

d'activités économiques» semblent également prendre du retard, alors qu'il y a urgence pour toute une série de dossiers pour lesquels des décisions avaient déjà été prises dès 2008. Ce sont là l'une ou l'autre exemple où des entreprises, des opérateurs économiques et des travailleurs sont malheureusement laissés dans l'expectative et l'incertitude.

De même, il y a 15 jours, dans votre réponse à une interpellation de ma collègue Mme Cremasco, vous avez évoqué des instructions données à votre administration pour qu'elle réexamine la mise en œuvre des PRU, le périmètre de remembrement Urbain, et pour que ceux-ci soient analysés à nouveau, en fonction d'une série de nouveaux critères.

Vous indiquiez même que les textes pourraient être revus à la lumière des conclusions de ces études. Je ne crois pas être le seul dans cette assemblée à avoir été particulièrement surpris et inquiet de ces déclarations. Pour le compte-rendu, je crois d'ailleurs nécessaire de vous citer exactement :

«J'estime qu'il faut donc faire preuve de prudence et de discernement dans l'utilisation du périmètre de remembrement urbain. Je donnerai des instructions en ce sens à mon administration ainsi qu'aux autorités locales en sorte que cette procédure ne soit initiée qu'à bon escient et sur la base de documents performants du point de vue de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et des performances énergétiques des bâtiments. Dans le cadre de l'évaluation du CWATUpe décidée dans la déclaration de politique régionale, je demanderai que se soient analysés les périmètres de remembrements urbains adoptés jusqu'à ce jour du point de vue des documents eux-mêmes, des réalisations qu'ils ont permis et des recours qu'ils auraient éventuellement suscités. Les textes pourraient être revus à la lumière des conclusions de cette étude évidemment.»

En termes de ralentissement des procédures, de révisions de décisions déjà officiellement prises, de reports de mise en œuvre de projets déjà initiés, d'incertitude juridique et économique pour un ensemble d'intervenants publics comme privés, je ne peux que m'inquiéter réellement de cette annonce. Changer la règles en cours de route ou revenir sur des décisions acquises ne me semblent certainement pas les bons moyens de faire aboutir les projets initiés, de relancer notre économie et de créer des emplois... bien au contraire. Pouvez-vous préciser vos propos? Quelles pourraient être les implications concrètes de telles révisions et relectures? J'ose espérer qu'il n'y a là qu'un malentendu et que vous pourrez nous rassurer à ce propos ...

Au-delà de cet évènement majeur, j'aurais voulu vous demander d'autres précisions sur l'ensemble de

cette problématique du ralentissement des projets et des incertitudes qui planent sur bon nombre d'entre eux. Quelle est globalement la situation aujourd'hui? Quels sont les dossiers à l'étude? Combien connaissent de tels ralentissements et réévaluations que ce soit par l'administration ou par votre cabinet? Que pensez-vous de ces blocages? Comment peuvent-ils justifiés, tout particulièrement dans le contexte actuel? Des instructions ont-elles été données à l'administration de traiter différemment des dossiers en cours? Est-il exact qu'il a été décidé de réévaluer des dossiers pourtant quasi déjà ficelés?

Quand bien même le temps pris pour une étude approfondie de certains cas précis pourrait-être justifié, ne pensez-vous pas qu'il faudrait prioritairement faire ce qui est en votre pouvoir pour accélérer ces procédures, raccourcir les délais, simplifier les démarches, clarifier et limiter les contraintes, apporter de la stabilité et de l'assurance en faveur des porteurs de tels projets bien nécessaires au redressement économique de la Wallonie?

Certes, je comprends que nous sommes au début de la législature et que même si le temps presse, vous devez malgré tout trouver vos marques, organiser votre cabinet, prendre connaissance des dossiers,... Mais le changement de ministre et l'inévitable flottement qu'il implique justifie-t-il à lui seul les retards? Tout cela a-t-il comme conséquence de retarder des dossiers majeurs? Et si oui, lesquels? Et comment comptez-vous alors résorber ces retards?

Car au-delà du retard imposé à tel ou tel investisseur ou entrepreneur, il s'agit surtout de multiples retards cumulatifs, imposés à l'ensemble de l'économie wallonne et à la création d'emplois dans notre Région durement frappée par la crise.

On le voit, cette problématique est particulièrement «économique», j'espère donc que la coopération est optimale entre vous-même, en charge de l'aménagement du territoire, et votre collègue Jean-Claude Marcourt, chargé de l'économie. Pour moi, ces deux aspects sont bel et bien indissociables et il serait fort regrettable que des visions divergentes coexistent à ce propos entre vous.

J'ose croire que vous partagez mon analyse et que vous aurez à coeur d'être très prudent par rapport à l'effet de ralentissement sur l'économie que pourrait avoir toute politique consistant à durcir les obtentions de permis, à revoir des dossiers quasi ficelés, à allonger des procédures.

Je terminerai par un exemple. Un périmètre de remembrement urbain dans une commune proche de la mienne était en cours. Toute une série de rendez-vous avaient eu lieu avec l'administration. Le

dossier devait être déposé devant le conseil communal de la commune concertée et tout récemment, le fonctionnaire délégué, en charge, qui avait suivi toute la procédure pendant un an, semblait hésitant et ne plus savoir s'il devait utiliser cette technique ou revenir à autre chose. Un an de travail préparatoire semblait tout à coup menacé par des instructions contradictoires.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet ensuite Mme Cremasco se joindra à l'interpellation.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je souhaite vous interpellier de façon générale sur le rôle de l'aménagement du territoire dans le développement économique de notre Région wallonne.

Quand il y a un nouveau Gouvernement, de nouveaux Ministres, je pense que c'est encore légitime d'avoir parfois une approche différente. De là, à remettre parfois fondamentalement en cause, comme M. Di Antonio dit le dossier ficelés, je sens déjà des éléments de réponses et des éléments dans votre action, déjà aujourd'hui qui témoignent qu'en effet, on va remettre en cause toute une politique de l'aménagement du territoire. C'est dangereux, et votre prédécesseur a commis beaucoup d'erreurs dans l'aménagement du territoire et je me réjouis que M. Di Antonio se préoccupe autant aujourd'hui de l'aménagement du territoire, parce que votre prédécesseur parlait de déforestation. On allait remettre toute une série de choses en cause, c'est un mot qu'il aimait bien. Sagawé, c'était ce qu'on allait voir, c'était le bulldozer, le Ministre bulldozer. Dans l'aménagement du territoire et le CWATUP rien n'allait. Aujourd'hui, je pense que le CWATUP au fil des modifications est devenu totalement illisible pour les acteurs de terrain et pour les acteurs économiques.

Dans la Déclaration de politique régionale, on annonce une profonde évaluation du code. Je le dis plus aujourd'hui qu'hier, l'aménagement du territoire est vraiment clé pour le développement économique.

On peut citer, entre autre, quand on parle de projets quasi ficelés des Ministres liégeois de tous partis du Gouvernement précédent, qui faisaient quasi campagne sur la liaison que vous connaissez bien M. le Ministre, le contournement est de Liège (Cerexhe-Heuseux-Beaufays — CHB) et en disant, c'est fait! Il y avait même des cabinets de Ministre qui téléphonaient à des électeurs potentiels en disant: «cela va se faire». Je vous garanti que vous allez être exproprié comme c'est convenu. Tout cela remis en cause.

C'est un exemple, parmi d'autres et je peux en citer d'autres: la mort presque annoncée du contournement de Beauraing, les tergiversations autour du tracé du tram à Liège, alors que le Gouvernement précédant annonçait fièrement en

décembre 2008 à l'occasion du plan wallon anti crise, l'aboutissement de ce projet, les tergiversations autour du plan ZAP et ZAP bis, les nouvelles études pour l'E 420, les nouvelles études annoncées il y a quelques jours par vous autour du projet de remembrement urbain du quartier de Liège-Guillemins et d'autres. Je me souviens d'y avoir participé avec le Ministre Antoine, votre prédécesseur, au décret sur le remembrement urbain. Il avait accepté toute une série d'amendements venant de ma formation politique pour améliorer ce décret. Tout cela, on le balaie d'un revers de la main, et c'est inquiétant. Un exemple est très édifiant de ce point de vue là, le précédent Président de l'Union wallonne des Entreprises, mais aussi le nouveau dans leurs discours de sortie et de rentrée, on fait de la simplification en matière de l'aménagement du territoire, une condition *sine qua non* pour la relance de notre économie et je pense que l'heure des reports et des tergiversations dans toute une série de dossiers, met à mal le développement économique de notre Région. Cela se fait-il uniquement pour des raisons idéologiques? Je pense qu'il faut être prudent, Monsieur le Ministre, pour remettre toute une série de dossiers en causes.

J'aimerais que vous puissiez nous rassurer de façon générale sur votre manière de voir l'aménagement du territoire en Région wallonne.

Je vais peut-être avoir une phrase très dure, mais je suis convaincu que vous pouvez, Monsieur le Ministre, être un acteur essentiel dans ce Gouvernement et jouer un rôle-clé dans le développement économique. Mais vous pouvez aussi, et ne le prenez pas comme une attaque personnelle ou une agression, être un fossoyeur de l'économie wallonne à travers toute une série de décisions qui vont vraiment mettre à mal notre économie.

Je veux vraiment être rassuré, Monsieur le Ministre, parce que ce nous avons des informations qui vont dans le mauvais sens: des affirmations qui sont parfois publiques et qu'il va falloir assumer, vous mais aussi le Gouvernement; toute une série d'informations venant: de certaines entreprises, de structures, d'acteurs économiques, de fonctionnaires de votre administration et d'autres administrations.

Maintenant, Monsieur le Ministre, l'heure est vraiment à nous rassurer. Je le dis, il y a trop de projets. Il y a manifestement une rupture avec votre prédécesseur. Et ne commettez pas la même erreur que lui a commise. C'est vraiment un conseil et un appel que je vous lance, parce que les conséquences vont vraiment être dramatiques pour notre Région.

Rassurez-nous et dites-nous quelle est votre conception de l'aménagement du territoire en Région wallonne, par rapport à tous ces projets économiques.

En matière d'infrastructures, de transport, de mobilité, les inquiétudes sont vives et vous le savez. En cette matière aussi, quelle est votre politique? Ce sera une politique de refus systématique pour des raisons de logique ou de programmation? Les premiers dossiers recalés sont-ils l'amorce d'un moratoire en la matière, pour vous ou pour le Gouvernement?

Quelles sont les synergies, l'agencement que votre département avec votre collègue en charge des infrastructures et de l'équipement?

En matière socio-économique, je vais prendre un exemple qui est général et qui concerne beaucoup d'entreprises: en Province de Liège, il y a toute une série d'entreprises et une liste d'attente impressionnante d'entrepreneurs, d'indépendants qui sont prêts, aujourd'hui, à construire dans un zoning, à investir, à étendre dans un zoning, et ils ne peuvent pas le faire pour toute une série de raisons. Par rapport au CWATUP qui a été modifié dans le mauvais sens par votre prédécesseur, par rapport aussi à des excès de zèle de certains fonctionnaires-délégués.

Quand je vois, parfois, des justifications de certains fonctionnaires en la matière, c'est édifiant; quand on voit le nombre d'emplois perdus ou le nombre d'emplois qui ne sont pas créés parce que ces fonctionnaires sont là, dans un bureau, et font des excès de zèle et ne se mettent pas à la place des entreprises, se fient à la lettre de la législation et du décret. Il faut parfois aussi un peu de souplesse.

Quelles sont les synergies avec le Ministre de l'Économie, le Ministre Marcourt? Quelles sont aussi les synergies entre vous? J'espère que vous vous parlez, c'est la moindre des choses au sein du Gouvernement, mais aussi entre vos départements, entre vos administrations, pour faire en sorte que, justement, ces entreprises puissent ne plus être aujourd'hui perturbées ou freinées dans leur élan de développement en Région wallonne. Ce sont aussi des emplois à la clé.

Voilà, Monsieur le Ministre, la question est assez générale. Je ne vous demande pas de me répondre par rapport à un point précis dans les exemples que j'ai cités, mais c'est vraiment la philosophie que vous allez mettre en oeuvre dans les semaines et dans les mois qui viennent qui m'intéressent.

M. le Président. – Mme Cremasco a demandé à se joindre à l'interpellation et à la question orale.

La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). – Je commencerai par dire que j'acquiesce au moins sur un point, aussi bien dans l'intervention de M. Di Antonio que dans celle de M. Jeholet. C'est sur l'impact économique de l'Aménagement du territoire, sur le socle qu'est

l'aménagement du territoire pour le redéploiement économique.

J'ai été pendant onze ans Ingénieur de recherche en Aménagement du territoire et en Urbanisme, avec des expériences européennes. Et ce socle qu'est l'Aménagement du territoire ou redéploiement économique, il doit être conçu non pas à court terme, mais il doit être réfléchi, il doit être le siège de décisions politiques, non pas à court terme, comme je l'entends ici, de relance de la construction, mais sur le long terme.

La prudence avec laquelle M. le Ministre a répondu, notamment par rapport au périmètre de remembrement urbain, est positive. Il y a, à l'heure actuelle, dans le périmètre de remembrement urbain, et dans l'outil tel qu'il est conçu, des vides, pour ne pas dire des lacunes, des zones qui peuvent être des zones de tergiversations et qui ne sont pas fixées.

L'exemple des Guillemins était un exemple flagrant, c'est-à-dire qu'on a un périmètre, mais on n'a pas un projet qui est précisé, avec des localisations, avec des vrais critères sociaux d'ancrage local de l'emploi et de l'économie. Ce sont des dossiers délicats, qui sont des configurations complexes, et à partir du moment où on les a réinvestis, c'est sur le moyen et le long terme qu'il faudra faire fonctionner ces nouvelles constructions, ce nouvel aménagement du territoire, ces nouvelles décisions de localisation de fonction.

De mon point de vue, j'espère, Monsieur le Ministre, que vous allez réitérer votre prudence, parce que je pense simplement que c'est le garant du long terme, et pas d'un boostage très ponctuel. Je m'inquiète vraiment qu'on dise «*L'Aménagement du territoire est une relance économique*». Bien sûr, c'est une ressource première à la relance économique, mais une ressource épuisable. On a assez parlé du pétrole, mais la terre, jusqu'à nouvel ordre, est une ressource épuisable. Il s'agit de l'investir au mieux, on ne peut pas construire systématiquement et aussi facilement qu'on le pourrait. Dans les propos que je viens d'entendre, on pourrait presque percevoir cette facilité à construire et reconstruire.

Je pense qu'il faut le *booster*, mais qu'il faut aussi raison garder et rester prudent. Il faut être sûr d'investir à bon escient, parce que ce sont des projets importants. Je reviens sur ce critère environnemental, sur ce critère économique, que ce soit par rapport au périmètre de remembrement des Guillemins ou bien d'autres, comme celui auquel M. Di Antonio faisait allusion. L'important est d'avoir des investissements tenables, au moins sur le moyen terme. Je voudrais évidemment que ce soit sur le long terme.

Il ne s'agissait pas de dire «*on va réviser le CWATUP et finir le périmètre de remembrement*».

urbain». Je pense que vous avez bien confirmé la nécessité de cet outil-là, qui est un outil puissant de redynamisation de nos centres urbains wallons, qui en ont bien besoin. J'irai même plus loin, j'irai jusqu'à considérer que le relatif retard qu'on a par rapport à des villes autour de nous qui ont redynamisé leur centre est une opportunité à saisir pour bien faire, avec raison, calmement.

Je vous demanderai simplement, Monsieur le Ministre, si j'ai bien compris votre réponse à cette reconsidération de l'outil du périmètre de redéveloppement urbain selon laquelle il ne s'agit pas de changer la législation mais de l'évaluer et peut-être d'en affiner les critères.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité. – Monsieur le Président, chers Collègues, j'espère pouvoir vous rassurer sur un certain nombre d'éléments.

Je voudrais tout à fait confirmer le fait que l'aménagement du territoire constitue un levier important en matière économique, je suis conscient de cela, et un certain nombre de décisions ont beaucoup d'impact sur l'organisation de l'économie de notre Région.

L'aménagement du territoire, plus encore que d'autres matières doit évidemment réaliser une synthèse de l'ensemble des besoins. Cela repose, par définition, sur les trois pieds du développement durable. C'est d'ailleurs ce qui est repris dans le CWATUP, qui énonce que: *«La Région et les autres autorités publiques rencontrent de manière durable les besoins sociaux, économiques, de mobilité, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité par la gestion qualitative du cadre de vie, par l'utilisation parcimonieuse du soi et de ses ressources, par la performance énergétique de l'urbanisation et des bâtiments et par la conservation et le développement du patrimoine culturel, naturel et paysager»*. Vous voyez l'ampleur des éléments à prendre en compte. C'est donc une synthèse qui est particulièrement complexe à réaliser.

La DPR ne dit pas autre chose lorsqu'elle affirme que: *«L'aménagement du territoire est un outil majeur de redéploiement durable de la Wallonie qui doit répondre de manière dynamique et cohérente aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et culturels, en privilégiant la mixité des fonctions afin de rencontrer les besoins des habitants en leur offrant un cadre de vie de qualité avec des services et des infrastructures de proximité en suffisance (logement, emploi, services, commerces, transport, culture); l'utilisation parcimonieuse de l'espace, la limitation de l'impact*

de l'urbanisation et la prise en compte des coûts et de l'impact environnemental, liés à la dispersion de l'habitat en matière de mobilité, d'énergie, de climat (GES), de biodiversité et de santé; le développement équilibré de l'ensemble des fonctions économiques – agriculture, industrie, artisanat, commerce, ... – et de la protection du patrimoine naturel, paysager, culturel et architectural de la Wallonie; l'attractivité de la Région».

C'est évidemment le cahier de charge de cette nouvelle majorité, en particulier le mien. Ce texte n'a pas été écrit par hasard, il prend bien en compte l'ensemble des dimensions qu'il faut considérer dans l'aménagement du territoire.

Vous évoquez, parfois en termes funèbres, les arrêts, lenteurs, reports, relatifs à certains dossiers. Comme vous l'avez dit, Monsieur Jeholet, je ne peux évidemment justifier par le détail chacun des dossiers ici, puisque à chaque fois, cela pourrait faire l'objet d'une question parlementaire pour lesquelles j'ai d'ailleurs déjà répondu, pour certains dossiers.

Je m'étonne d'ailleurs, pour ce qui vous concerne, que vous n'ayez pas évoqué la question du Circuit de Spa-Francorchamps, auquel vous êtes tellement attaché, et dont l'activité même s'est retrouvée menacée suite à l'arrêt du Conseil d'État. Et pour lequel nous avons trouvé une solution en urgence et en plusieurs temps, pour permettre la poursuite de l'activité et une meilleure prise en compte des conséquences sur le voisinage en termes de bruit. Je pense que c'est un des exemples où, précisément, nous avons agi avec diligence. L'exemple s'est imposé à nous de par l'arrêt du Conseil d'État. En tout cas, il a été traité.

Pour le reste, il convient d'être également un peu circonspect. Début novembre et après le long travail qui a été celui du Gouvernement, non seulement sur son organisation mais aussi sur le Plan 2.vert et sur le budget, on peut considérer qu'on est toujours en début de législature. Certains dossiers ne seront pas portés par cette majorité.

De ce point de vue, la Déclaration de politique régionale est claire. Ce sont des choix politiques assumés.

Pour les autres, il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Il faut effectivement, sur un certain nombre de dossiers, vérifier les choses, ne fut-ce que pour assurer la sécurité juridique et ne pas se retrouver avec des dossiers qui sont éventuellement cassés par la suite.

Vous me demandez si je vais détricoter les projets en cours, voire les dispositions en vigueur dans le code. Concernant les modifications à apporter aux dispositions du CWATUP, comme vous le soulignez, elles sont subordonnées à

l'évaluation préalable des textes en vigueur. Et ce, afin d'en garantir la cohérence, la praticabilité, la lisibilité, la stabilité et la sécurité juridique.

C'est un engagement du Gouvernement et cela prendra un peu de temps, le but étant précisément de ne pas faire cela en urgence, de ne pas aboutir à des modifications successives qui n'ont pas été suffisamment mûries. Cette évaluation partira d'un certains nombres de constats de difficultés constatées sur le terrain en termes de complexité, d'instabilité juridique et d'interprétation. On se place ainsi ou le signe de la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés: citoyens, partenaires sociaux, pouvoirs locaux, administrations, organes consultatifs régionaux, professionnels de l'immobilier, de l'urbanisme et de l'architecture, associations,...

Il est nécessaire d'avoir un processus bien structuré, qui prendra un peu de temps. Cette évaluation sera guidée par des objectifs de simplification et sur les préceptes de gestion parcimonieuse du sol, ainsi que sur les réponses à apporter aux défis de la mobilité et des changements climatiques.

Concernant les dossiers qui n'ont pas été achevés lors de la précédente législature, d'une façon générale, je compte exercer les compétences décisionnelles qui relèvent de ma charge en appliquant des principes de discernement et de réalisme politique. Suivant le degré d'engagement des différents dossiers, j'en demanderai toujours une analyse approfondie, j'évaluerai la marge de manœuvre de ce gouvernement et, le cas échéant, je défendrai les possibilités réalistes d'amélioration de manière telle à ce que les projets correspondent au mieux aux valeurs que je défends et aux options de la DPR.

Qu'il s'agisse des révisions de plan de secteur relatives au RER ou de celles qui doivent être inscrites sur une nouvelle zone d'extraction, j'ai, chaque fois, pris le temps de l'examen nécessaire à la bonne fin des décisions prises sous la précédente législature. Rassembler les parties prenantes autour de la table, organiser la concertation, apporter des compléments d'informations susceptibles de conduire à une meilleure appropriation des décisions régionales ainsi qu'une plus grande sécurité juridique.

Parmi les critères qui président à ma décision, soyez certain que j'intègre autant les impacts économiques que les contraintes sociales ou environnementales.

Autour de projets économiques particuliers, j'ai eu également à cœur de ne pas m'arrêter aux refus de permis pourtant relatifs à des décisions en cours sous la précédente législature. Parce que j'estime qu'en ces temps marqués par la crise, les pouvoirs

publics ne peuvent se contenter de dire «non», ils se doivent de proposer aux exploitants des alternatives et, par conséquent, de soutenir concrètement l'activité économique.

Passons maintenant à l'examen de quelques points concrets.

C'est la dynamique que j'ai également entreprise de poursuivre au travers de la Task-force Carrière que mon cabinet a réuni le 13 octobre dernier afin de rencontrer les objectifs de la DPR et d'entamer un travail de concertation régulière en particulier sur une gestion dynamique des révisions de plans de secteur. Preuve en est le dossier de la carrière dite «des Turlottes» (concernant les communes de Chaumont-Gistoux et Walhain).

Je rappelle que sous la précédente législature, seules 3 modifications de plans de secteur concernant les zones d'extraction ont été adoptées.

J'ai demandé de ne pas procéder au lancement des enquêtes publiques relatives aux deux dossiers de révision du plan de secteur aux abords des arrêts RER à Braine-l'Alleud ainsi qu'à Louvain-la-Neuve et Chaumont-Gistoux. Ces projets destinés à renforcer l'utilisation du RER répondent dans leurs objectifs aux options que je cherche à défendre en matière d'aménagement du territoire. Mais je tiens également à mesurer les conséquences de l'ensemble des mesures concrètes qu'ils prévoient avant de lancer plus avant la procédure. Concernant le dossier de Louvain-la-Neuve, je peux vous informer que des contacts, que je peux qualifier de très constructifs, ont été pris avec les autorités locales et les instances universitaires.

Vous vous dites inquiets et surpris de ma réponse à la question de Mme Cremasco concernant les périmètres de remembrement urbains (PRU). Vous me faites ensuite le procès de «ralentir les procédures, de changer les règles en cours de route et de revenir sur des décisions acquises». Permettez-moi à mon tour d'être étonné de votre surprise et de vos inquiétudes! En quoi la demande que j'ai formulée d'évaluer les PRU déjà adoptés est-elle susceptible de ralentir la procédure des documents en cours de réalisation et ceux qui viendront? Quelles règles ai-je changées?

Considérez-vous que donner des instructions à l'administration pour obtenir des documents fiables soit une «règle» susceptible d'inspirer l'inquiétude? Le code ne prévoit-il pas que le PRU soit adopté en fin de procédure par l'autorité régionale? N'est-il pas de bonne politique, pour un Ministre, de veiller à la qualité des documents et à la pertinence des projets qu'ils soutiennent?

Par ailleurs, je peux vous rassurer en vous annonçant que j'ai demandé à mon administration une liste commentée des PRU actuellement en cours

d'élaboration et que je dispose maintenant d'un document établi pas la CPDT « explorant sous différentes dimensions les aspirations théoriques et les premiers effets réels du décret de remembrement urbain ».

Vous me faites le reproche — à mon sens paradoxal — de faire preuve de prudence et de discernement alors que précisément, c'est ce qui est inscrit dans ma feuille de route. L'objectif poursuivi est la stabilité et la sécurité du développement territorial et, à l'intérieur de celui-ci, du développement économique wallon. Permettez-moi de vous dire que dans le cadre légal actuel, ce ne sera pas nécessairement une mince affaire.

Avant d'agir, outre la concertation, il faut également identifier et lever les blocages : sur la cinquantaine de dossiers proposés au plan prioritaire ZAE bis de juillet 2008, seuls trois dossiers ont fait l'objet d'une demande formelle de modification d'affectation. J'ai déjà tenté d'identifier les raisons de cette frilosité des opérateurs à initier le plan prioritaire ZAE bis sous la précédente législation. Les nombreuses modifications du CWATUP, la problématique des compensations et la fragilité juridique des PCA révisionnels apparaissent comme les blocages principaux.

Lors de la législature précédente, le Gouvernement wallon a pris plusieurs initiatives de nature budgétaire et réglementaire afin d'accélérer la mise à disposition de nouveaux terrains à l'activité économique.

Le plan Marshall 2. vert donne, de surcroît, de nouvelles impulsions, notamment en matière d'éco-zonings et de micro-zones d'activité. La DPR prévoit en outre d'accorder une priorité à l'évaluation du plan de nouvelles zones d'activité économique adopté le 17 juillet 2008. Celle-ci portera à la fois sur les besoins et la localisation des zones retenues. Elle tiendra compte, notamment, des terrains qui, même vendus, restent inoccupés, de la concentration spatiale, de l'affectation et de la sélectivité en fonction du type d'activité, de l'accessibilité, des friches industrielles assainies ou à assainir. Dès que cette évaluation aura été effectuée, j'initierai tes modifications planologiques nécessaires.

M. Jean-Claude Marcourt et moi-même nous partageons les compétences relatives aux zones d'activités économiques. L'équipement est de son ressort, la délivrance des permis et les modifications d'affectation sont du mien. Nous sommes donc amenés à travailler de concert. Des réunions bilatérales ont été menées ces dernières semaines entre nos cabinets. Nous avons convenu de travailler en partenariat étroit, pour opérationnaliser la DPR et mener à bien le plan Marshall 2. vert. Je ne manquerai pas de vous informer de la suite que je donnerai à l'ensemble de ces mesures, que je

mènerai à bien en partenariat étroit avec mon collègue M. Jean-Claude Marcourt.

Je terminerai ma réponse avec les questions relatives aux infrastructures.

La DPR a énoncé une série de lignes de force dont la philosophie peut se résumer en quelques mots : s'assurer que les projets répondent à de vrais besoins et contribuent à mettre la Wallonie sur la voie d'un développement durable, tout en veillant à une utilisation la plus efficiente des budgets disponibles, limités.

Depuis, la réalité budgétaire rend une plus grande acuité encore à la nécessité de mettre en œuvre les projets les plus efficaces. Ainsi, il faut rappeler que la Région ne dispose pas des budgets pour réaliser simultanément la liaison CHB et le tram à Liège. Dès lors, des priorités s'imposent : la modernisation du réseau de transports urbains en est une, à l'évidence. La DPR ne dit rien d'autre.

Le dossier de la piste de l'aéroport de Charleroi, de compétence de mon collègue André Antoine, témoigne du souci d'utilisation efficiente des moyens. L'accord de gouvernement parle de son allongement pour atteindre une longueur de 2950 m, à moins que l'aéroport lui-même considère que cet agrandissement n'est plus nécessaire pour accueillir les gros porteurs.

Quand au dossier du tram de Liège, le Gouvernement a fait sien ce projet. L'engagement est clair nous devons nous assurer de choisir les tracés les plus porteurs et efficaces, car il s'agit d'une décision qui structurera la mobilité et le développement territorial de l'agglomération liégeoise pour plusieurs dizaines d'années. S'il était sans doute un peu exagéré de présenter cet investissement comme un élément d'un « Plan anticrise », il me semble d'autant plus important de veiller à une utilité maximale d'un projet que les moyens budgétaires disponibles sont, précisément, très difficiles à mobiliser.

Il s'agit donc de choix de priorités en vue de mettre la Wallonie sur la voie d'un développement durable, et de meilleure allocation de ressources limitées aux besoins les plus criants, en veillant à maîtriser le mieux possible les coûts collectifs de ces choix. De ce point de vue, il me semble que les acteurs économiques ne peuvent que se réjouir de voir se dessiner des projets plus porteurs et globalement moins coûteux, même si leur calendrier de réalisation est moins rapide qu'initialement prévu, en période budgétairement plus favorable.

Je voudrais confirmer que je partage totalement votre avis sur le fait que l'aménagement du territoire est une compétence centrale dans le développement économique, que j'en suis conscient, on travaille à un souci de simplification et de clarification et de

lisibilité de la politique régionale, en lien direct avec les engagements pris dans la déclaration de politique régionale. Et que, peut-être, s'il y a un petit peu de temporisation sur l'un ou l'autre dossier, liée à la mise en place du Gouvernement, c'est dans une logique de consolidation des différents projets et de durabilité de ces différents projets dans le développement régional.

M. le Président. – La parole est à M. Di Antonio

M. Di Antonio (cdH). – Je voulais remercier le Ministre pour sa réponse rassurante sur certains points.

J'insiste sur l'un ou l'autre aspect. Que l'on améliore le CWATUP, que l'on fasse évaluer les règles, à moyen ou long termes, nous sommes là pour cela. Evidemment c'est un travail qui doit être fait.

En matière de PRU, il y a aussi beaucoup de petits projets (50, 100, 150 logements, les intérieurs d'îlots, des rénovations de quartiers, ...) où il y a eu une préparation de 1 à 2 ans. Il y a eu une série de dossiers, qui ont été montés, et aujourd'hui il y a une hésitation.

Vous m'avez répondu, en parlant du PRU, sur une partie de cette déclaration: «il faut faire preuve de prudence et de discernement, je donnerai les instructions en ce sens à mon administration». Pour certains fonctionnaires délégués, revoir si la procédure qui était en cours doit vraiment être initiée sur base de l'utilisation du PRU ou revenir à une modification d'un PCA ou un autre outil possible. Je crains que l'on doive revoir des dossiers bien engagés.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Je veux bien entendre «temporisation, prudence, pas de précipitations», mais nous sommes quand même face à des dossiers qui sont en cours depuis un certain temps. Nous sommes aussi en période de crise et chacun doit jouer son rôle en période de crise. La temporisation et la prudence justifient-elles de nouvelles études sur des projets en cours, des lenteurs, des reports de projets.

M. Marcourt par rapport aux zones économiques, parce qu'il faut être sur le terrain et il faut se mettre à la place des indépendants, des entreprises qui veulent s'étendre, qui veulent créer leur activité. Quand on parle de procédure, de simplification, on a l'impression de mettre des coups supplémentaires en termes de procédure, des contraintes supplémentaires. Il faut, à un moment donné, que cela arrête, parce que c'est le parcours du combattant, aujourd'hui, pour un indépendant ou une entreprise, de créer son activité dans un zoning.

Peut-on continuer à accepter cela? Pour moi, la réponse est clairement non.

On parle du CWATUP et de toute une série de projets. Il y a des mots-clé: la simplification. Aujourd'hui, la législation, les codes sont totalement illisibles pour les citoyens et pour les acteurs économiques. Il faut de l'action et des décisions. Il faut évidemment des concertations avec tous les acteurs, il faut un équilibre entre le développement économique et les enjeux environnementaux en termes de mobilité, bien évidemment. Et vous n'avez pas facile, je le reconnais. Parce que sur toute une série de dossiers dont on parle aujourd'hui, il faut prendre une décision, il faut faire des mécontents. Vous devez les prendre, dans les semaines et les mois à venir, Monsieur le Ministre, et je vais vous laisser le bénéfice du doute. J'aurai l'occasion de vous réinterpeller sur différents projets, parce que c'est vrai qu'il faut prendre des décisions courageuses, équilibrées, mais n'oublions pas le développement économique.

Dans la Déclaration de politique générale, il y a déjà un bilan du Gouvernement. Quand on parle des dossiers comme la liaison CHB, de la piste de l'aéroport de Gosselies et du contournement de Beauraing, on a mis fin à certains projets et à certaines promesses. Et là, vous êtes victime des effets d'annonce de votre prédécesseur dans toute une série de dossiers. Vous allez encore les subir, vous allez vivre avec cela pendant cinq ans.

Ce que vous dites, c'est qu'aujourd'hui, le bilan est négatif. Je veux qu'il soit positif. Vous ne m'avez pas rassuré sur toute une série d'éléments. Il y a le bénéfice du doute par rapport à des engagements et à des dossiers concrets. Vous me parlez de quelques jours ou de quelques semaines. Nous aurons l'occasion de vous réinterroger de façon précise sur des dossiers qui concernent l'aménagement du territoire et le développement économique de notre Région.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). – Vous m'avez bien rassurée, Monsieur le Ministre parce que vous avez confirmé toute une série de projets. Sauf erreur de ma part, j'ai bien entendu que le Perrhus n'était pas un outil que vous remettiez en question, qu'il était tout à fait un outil pertinent et dynamique pour redynamiser nos villes.

En tout cas, je n'ai pas entendu de la part du Ministre une remise en cause de l'outil en tant que tel, ni de la volonté vers laquelle on va aller, mais simplement de la prudence, de l'évaluation, tout en confirmant très nettement toute une série de projets, en disant «voilà, il y a peut-être une batterie de critères qu'on n'a pas envisagés assez dans le détail».